



Conseil général

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

du 12 novembre 2018

N° 2 / 2018

La Présidente Rita Alma ouvre la 2ème séance du Conseil général de l'année 2018 à 20h15.

Elle souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

Seuls les citoyens assermentés jusqu'au 12 novembre 2018 ont reçu les documents concernant la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires, ainsi que les rapports des commissions, sont disponibles à l'entrée de la salle.

Ordre du jour

1. Appel, assermentations
2. Promotions civiques
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018
4. Propositions individuelles et pétitions
5. Communications du bureau
6. Communications des représentants aux associations intercommunales
7. Communications de la Municipalité
8. Election d'un membre suppléant du Conseil général auprès du Conseil intercommunal du Conseil régional (DISREN)
9. Election complémentaire d'un nouveau membre suppléant pour l'AJET
10. Election complémentaire d'un nouveau membre suppléant pour l'ASCOT
11. Préavis municipal n°02/2018 concernant la validation d'une ligne de crédit de CHF 2'000'000 pour couvrir les besoins du ménage courant
12. Préavis municipal n°03/2018 relatif au prolongement du financement de la ligne de bus « U » pour l'horaire 2019 à hauteur de CHF 85'300
13. Préavis municipal n°04/2018 concernant l'arrêté d'imposition communal 2019
14. Divers

L'Assemblée accepte l'ordre du jour tel que proposé.

1. Appel et assermentation

Citoyens assermentés au 12 nov	68
Nouvelles assermentations	13
Total citoyens assermentés	81
Citoyens présents à l'appel	63
Citoyens excusés	12
Citoyens absents	6

Majorité pour les votes de ce Conseil est 32 (total des citoyens présents / 2 + 1).

Personnes excusées

MM Stéphane Lanzoni, Michael Harrop, Nicolas Loizeau, Raymond Ramseyer, Patrick D'Annunzio, Philippe Ostan, Guillaume Roux, Flavien Loutan, Gabriel de Matteo

Mmes Michèle Harrop, Corinne Sigefried, Elfriede Rolli

En retard :

Madame Vanessa Green (20h20)

En retard et excusé :

M.Alain Berger (20h50)

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés, soit 27 est atteint (total des citoyens assermentés /3).

Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.

Les personnes non assermentées sont les bienvenues, mais elles sont invitées à rester au fond de la salle. Elles ne peuvent ni participer au débat, ni prendre la parole.

2. Promotion civiques

Trois jeunes citoyens ont été convoqués pour recevoir les félicitations du Conseil mais aucun ne s'est présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

Modifications apportées:

Mme Alison Rollini : P. 9 ; avant-dernier paragraphe - modifié

Mme Alison Rollini répond que la Commission de gestion a effectué un travail de contrôle historique des comptes de l'année précédente et que c'est à la Commission des Finances de se prononcer notamment sur les préavis de budget et les crédits d'investissement proposés par la Municipalité. La Commission de gestion peut émettre des recommandations et des vœux toutefois elle ne peut pas faire de la cogestion.

Le procès-verbal est accepté par l'Assemblée avec la modification à la majorité avec 13 abstentions.

4. Propositions individuelles et pétitions

Proposition individuelle signée par M. Claude Bürer et M. André Fiaux (en annexe)

M. André Fiaux donne lecture de la Proposition individuelle pour passer à un système de Conseil communal pour la prochaine législature (1^{er} juillet 2021).

La Municipalité confirme que la commune a 980 habitants à ce jour et devrait en effet passer prochainement le seuil des 1000 habitants.

L'Assemblée estime la proposition recevable et en conséquence le renvoi à la Municipalité pour la traiter dans le délai prévu tel que stipulé dans le règlement du Conseil général.

Motion signée par MM Moreno Volpi, Thierry Lachavanne et Alain Berger (en annexe)

M. Moreno Volpi donne lecture de la Motion demandant à la Municipalité de présenter un préavis sur la résiliation du DISREN.

La Municipalité a pris note de cette motion en sa séance d'aujourd'hui et aimerait tout d'abord préciser qu'il y a d'un côté la participation d'une commune à la Région de Nyon (anciennement Conseil régional du district de Nyon) qui est l'association des communes du District de Nyon (cotisation annuelle par habitant : CHF 20.-) pour le fonctionnement de l'association et la coordination des projets d'intérêt régional.

La plupart des communes membres (38 sur 42) de la Région de Nyon adhèrent aussi au but optionnel du DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région Nyonnaise). Le DISREN est l'outil par lequel la Région de Nyon cofinance des infrastructures, équipements ou autres projets avec la contribution des communes membres jusqu'à hauteur de la valeur d'un point d'impôt par an (le montant de notre contribution était de CHF 25'330 en 2017 – moins de la moitié de la valeur d'un point d'impôt pour Chavannes-des-Bois).

Un avant-projet de révision partielle des statuts de la Région de Nyon est actuellement en cours. L'intégration du DISREN dans les statuts de la Région de Nyon est le point principal de cette révision. Si la révision est acceptée, la participation des communes au DISREN ne sera plus un but optionnel mais fera partie intégrante de la participation d'une commune à la Région de Nyon.

Pour diverses raisons (entre autres la subvention pour la ligne U de CHF 45'000, l'aide financières pour la ligne 813, le soutien à ECO_Terre-Sainte et pour la réfection de la Route Suisse en Terre Sainte, etc.) la Municipalité est convaincue du bien-fondé de la participation de notre commune à la Région de Nyon ainsi qu'au DISREN et pense que l'engagement financier se justifie.

En conséquence, vu la conviction de la Municipalité, la complexité de la matière et l'ambiguïté de la motion (nous ne pourrions peut-être plus sortir du DISREN en 2020), ainsi que le délai irréaliste pour un préavis en décembre, la Municipalité propose au Conseil de ne pas entrer en matière sur la Motion.

Par contre, la Municipalité veut bien s'engager à présenter un rapport concernant les enjeux de la participation à la Région de Nyon ainsi qu'au DISREN lors d'une prochaine séance du Conseil.

M. Moreno Volpi souhaiterait une votation sur la Motion afin que la Municipalité établisse un préavis d'ici à la prochaine séance du Conseil prévue le 10 décembre 2018.

M. Alain Berger ajoute que l'idée est de savoir si l'on veut sortir du DISREN ou pas.

Mme Sophie Bertalan demande à la Municipalité si elle est en mesure de préparer un préavis en moins de un mois. La Municipalité répond qu'elle n'est pas à même de rédiger un préavis dans un délai si court.

Après avoir débattu sur le sujet et la faisabilité de présenter un préavis dans le délai particulier prévu dans la Motion, une entrée en matière est votée et acceptée à la majorité avec 7 abstentions et 6 refus.

En conclusion, la Municipalité confirme pouvoir traiter cette entrée en matière dans un délai de 6 mois tel que prévu dans le règlement du Conseil.

5. Communications du bureau

La Présidente informe l'Assemblée de la démission de M. Wilhem Pickenhagen de la commission des finances à partir du 13 novembre 2018. Elle le remercie pour ses 13 années de travail au sein de la commission.

La nouvelle présidente de la commission des finances est Mme Vanessa Green.

Le 5 novembre Mme Jessica Graça a démissionné du Conseil général et par conséquent de la commission de gestion. Au prochain Conseil une nouvelle élection sera prévue pour cette commission.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 10 décembre 2018 à 20h15.

6. Communications des représentants aux associations intercommunales

AJET (Association intercommunale pour l'accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte)

Pas de rapport.

L'AJET doit se réunir le 22 novembre 2018.

ASCOT (Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Pas de rapport.

L'ASCOT doit se réunir le 27 novembre 2018

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

M. André Fiaux lit le rapport.

Le conseil intercommunal des SITSE a tenu sa séance d'automne le jeudi 8 novembre dernier. Lors de cette session, il a adopté le budget pour l'année 2019 qui prévoit une perte de 261'670.00 CHF pour l'exploitation du réseau d'eau potable, soit une perte globale de 237'867.00 CHF pour 2019. Malgré cette perte prévisionnelle, la situation des SITSE est saine en fonction des réserves accumulées antérieurement.

Le Conseil a également approuvé des préavis visant à clôturer les divers préavis relatifs à la mise sous format informatique des plans de réseaux, pour continuer à bénéficier des subsides de l'ECA. L'assemblée a voté 2 crédits pour remplacer une conduite vétuste au Chemin de la Source à Coppet et réaliser un bouclage de conduite ESP dans le cadre des travaux réalisés à la buvette de la Plage à Tannay. L'ensemble des investissements consentis se monte au total à 1'120'595.00 CHF.

Enfin, le conseil a renouvelé son soutien financier au programme de soutien « Ecoles Bleues » au Népal à hauteur de 16'000.00 CHF

Au niveau de l'exploitation, nous avons enregistré la démission de Mme Laurence Bodenmann ce qui a conduit à l'engagement de Mme Sandrine Hermanjat de Commugny et de Mlle Tryphène Mambwene, apprentie de gestion.

L'année 2019 sera une année d'investissements pour les SITSE, car une 4^{ème} ligne de production d'eau potable sur le site de Balessert sera mise sur pied pour faire face à un accroissement de la demande en eau aussi bien pour notre propre réseau que pour approvisionner nos voisins du pays de Gex.

Région de Nyon :

Mme Alison Rollini lit le rapport.

Une séance du Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est tenue le 27 septembre 2018 à Le Vaud. M. François Roch, Syndic de Perroy, a démissionné du CoDIR. Il est le 4^{ème} depuis le début de l'année. Région de Nyon a un nouveau logo et identité visuelle. Il s'agit d'un Chamois Rouge. Un nouveau site internet a été construit et assure une présence sur les réseaux sociaux. Chaque Conseiller intercommunal peut figurer sur le site.

La SOFREN (société immobilière de Région de Nyon) a acquis l'immeuble sis à la Grand Rue à Nyon. Il comprend des bureaux loués à Région de Nyon et deux appartements.

Le sentier qui relie le Château de Prangins au domaine de La Lignière à Gland a été mis en valeur avec une participation financière de Région de Nyon et a été inauguré et des démarches ont été entreprises pour sauver l'Agroscope.

Un projet d'agglomération de 3^{ème} génération (Grand Genève) a été rendu public par la Confédération. Région de Nyon, ne perçoit que 11 million des 103 millions alloués au Grand Genève. Il s'agit de 9 mesures de mobilités douces et de requalification d'arrêt de bus retenues, ne comprenant pas pour le moment les communes spécifiquement en Terre Sainte.

Une piste de luge de 200m et une piste verte en forêt sont les dernières nouveautés du domaine skiable de la Dôle/Saint-Cergue.

Deux préavis de demandes de crédit ont été adoptés :

- CHF 35'000 pour un dépassement budgétaire 2018 lié au recrutement du nouveau Secrétaire général et d'un Boursier ;
- CHF 300'000 pour la réalisation du projet du Bois de Chênes (il s'agit d'un crédit DISREN).

Un postulat a été présenté au Conseil intercommunal sur la remise des comptes dans les 3 mois en application de l'article 125 c loi sur les communes qui a été accepté ainsi que l'élection d'un nouveau membre de la Comgest.

7. Communications de la Municipalité

M. Roberto Dotta, Syndic

Le conseil est informé sur le 3^{ème} cours d'initiation à la réanimation avec défibrillateur qui se tiendra le lundi 21 janvier 2019 à 20h30 dans la salle communale. Le cours sera de nouveau organisé par la section nyonnaise des Samaritains. Un tout-ménage à ce sujet sera bientôt distribué dans la commune.

Administration générale

Fermeture exceptionnelle du Greffe l'après-midi du mardi 22 novembre 2018.

M. Roland Beaud, Municipal

Ressources Humaines

Dès le début de cette année, la commune a connu de nombreux changements au niveau du personnel communal. Les 3 nouveaux employés communaux qui sont déjà en place depuis quelque temps sont présentés à tour de rôle.

Secrétaire municipale : Mme Laura Jacot a été engagée début mars 2018 en remplacement de Mme Jocelyne Berthoud avec un temps partiel de 80% ; son engagement a été confirmé au terme de la période d'essai à fin mai. La Municipalité se montre très satisfaite de ses prestations. Mme Jacot forme avec Mme Geinoz, au Contrôle des habitants, une équipe complémentaire et soudée.

Conciergerie : Comme annoncé lors de la séance du 18 juin, notre nouveau couple de concierge a été engagé au 1^{er} juillet 2018. Il s'agit de Mme et M. Dos Santos. Le taux d'activité de M. Dos Santos est de 100% et celui de Madame de 35%. M. Dos Santos s'occupe principalement de la conciergerie du bâtiment communal et des autres bâtiments communaux alors que Mme Dos Santos est chargée exclusivement de tâches liées à la nouvelle crèche des Petits Lutins. La Municipalité est très satisfaite de leurs premiers pas dans leurs nouvelles fonctions et a confirmé leur engagement au terme de la période d'essai à fin septembre.

Employé technique : M. Didier Fleury, qui était engagé à 50% depuis le 1^{er} mars 2016, a donné sa démission avec effet au 31 mars 2018. Toutefois, la Municipalité a aussitôt conclu avec M. Fleury un contrat portant sur une durée de 6 mois l'habilitant, pour le compte de la commune, à suivre sur le plan technique le chantier de la crèche jusqu'à son terme. Ce contrat a été prolongé récemment pour couvrir la période restante jusqu'à finalisation du chantier de la crèche et établissement du décompte final.

Nous leur souhaitons à tous plein succès dans le cadre de leurs activités au sein de notre commune.

Etat sur les Finances Communales

Les préavis municipaux 2/2018 et 4/2018 contiennent déjà toutes les informations nécessaires sur l'état des finances communales. On se rappelle simplement que le total des emprunts de la Commune se monte actuellement à CHF 9'200'000.- et se situe dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 9'500'000.-.

Malheureusement les montants empruntés ne financent pas que des investissements, comme cela devrait être, mais servent à couvrir également les besoins du ménage courant. Pour l'heure les conditions actuelles de financement sont toujours très favorables, les intérêts sur les emprunts sont au total inférieurs à CHF 10'000.- par année, soit moins de 0.2 point d'impôt, mais il est impossible de prédire combien de temps ils resteront au même niveau. Par exemple, si le taux d'intérêt augmente à 2%, en moyenne sur CHF 9.2 million, le coût du financement pour la commune sera de CHF 184'000.-, soit 3.5 points d'impôt. Il est donc impératif de pouvoir rembourser sans plus tarder au moins l'équivalent du crédit de fonctionnement et à moyen terme graduellement les autres emprunts.

Au niveau de la gestion des liquidités, les mesures prises en cours d'année par la Municipalité pour favoriser au mieux leur gestion à court terme en lien avec les charges péréquatives cantonales, ont abouti aux résultats concrets suivants :

- le troisième acompte de la facture sociale 2018 de CHF 383'693.75 dû au 15 août 2018 n'a été versé au Canton qu'en octobre 2018 après réception de la somme de CHF 546'569.- au titre du décompte final 2017 de la facture sociale, et ce sans aucun intérêt de retard ;
- les montants à verser par notre commune au titre du quatrième acompte 2018 de la facture sociale au 15 novembre 2018 et de la péréquation intercommunale au 15 décembre 2018 vont être corrigés à la baisse sur la base d'estimations tenant compte des rendements ressortant des chiffres de l'ACI au 30 septembre 2018, ce sans intérêt de retard. Mais bien entendu sous réserve des décomptes 2018, à recevoir du Canton en 2019, montants (en faveur ou en défaveur de la commune) qui seront comptabilisés dans l'exercice 2018.

Une autre mesure indispensable au redressement des finances communales est proposée par le biais du préavis municipal sur l'arrêté d'imposition communal 2019, surtout pour éviter de se faire imposer d'autres mesures plus rigoureuses par l'Etat. La Municipalité avait déjà rendu attentif le Conseil à cette échéance délicate mais inéluctable lors de la séance du mois de décembre 2017.

M. Stephan Comminot, Municipal

SITSE

Une diminution de la subvention sur la facture d'épuration de CHF 1.20 à CHF 0.60 par M3 d'eau consommée est à prévoir, soit pour 100m3 d'eau consommée, la facture de nos habitants augmentera de CHF 60.-

Routes

Le chemin des Echarpes sera sans issue pendant la durée du chantier de la parcelle 64 soit environ 18 mois.

Une étude a été faite sur les chemins en béton, afin de savoir dans quel état ils sont. Nous avons 3 types de dégâts. Les mesures 1 et 2 devront être faites rapidement pour éviter que les dalles ne se dégradent au point de devoir les remplacer. Environ CHF 20'000.- sont déjà prévus au budget 2019.

Les préavis de la route de la Branvaude 30km/h et de la route de Sauverny, n'ont pas encore pu être clos, car nous sommes toujours en attente de l'inscription de servitudes.

Crèche

Les comptes sont bientôt clos et sont à l'intérieur des montants annoncés dans le cadre du préavis 13/2016.

Les buissons devraient être plantés cette semaine, ils ont eu du retard en raison des conditions climatiques de cet été.

Mme Maria de Matteo, Municipale

Rentrée scolaire 2018 – 2019

La rentrée scolaire 2018 – 2019 a débuté le 27 août 2018.

La commune compte 113 élèves inscrits en primaires, 81 de la 1^{ère} à la 6^{ème} et 32 en 7^{ème} et 8^{ème}.

Dans le secondaire, il y a 26 élèves inscrits au collège des Rojalets.

Le 13 août la crèche « Les petits Lutins » a ouvert ses portes et le 3 septembre a eu lieu l'inauguration. De nombreux parents ont fait part de leur satisfaction d'avoir ce privilège d'amener leurs enfants à pied à la crèche et au bus. Trente-trois familles ont inscrit leurs enfants à la crèche, dont 19 enfants habitent à Chavannes-des-Bois.

AJET

Chavannes-des-Bois compte 63 enfants inscrits dans les différentes structures de l'UAPE.

Six enfants sont inscrits chez des AMF (Maman de jour), 3 chez Easy Kids, 2 aux Coppalines et 3 à la Poussinière.

En septembre 2018 l'Ajet accueille 675 enfants en UAPE, 152 enfants en crèches, 84 en AMF (Accueillante en milieu familiale), donc au total 979 enfants.

ASCOT

De nombreux parents ont écrit à Carpostal pour des soucis rencontrés au niveau des trajets. Ils se sont plaints d'avoir reçu des réponses tardives, voire pas du tout. L'Ascot et la Municipalité ont exigé une rencontre avec Carpostal afin d'éclaircir les retards ainsi que le manque de suivi dans le courrier qui leur a été adressé. Une solution doit être trouvée au plus vite pour pallier à ce problème qui perdure depuis la rentrée. Bien évidemment tous les parents seront informés via l'Ascot.

Mme Maria de Matteo en profite au nom de la Municipalité de remercier très chaleureusement les accompagnantes : Mmes Baenziger, Berthiaud, Anderson et Zanetta ainsi que les patrouilleurs-ses : Mmes Anderson, Haznedar, MM Graber et Oppliger.

Vide Grenier

Le 3 novembre l'Amicale a organisé le deuxième Vide Grenier et au nom de la Municipalité. Mme de Matteo remercie l'Amicale pour avoir pris en main l'organisation de cette manifestation. La fête du 1^{er} aout 2019 aura lieu à Chavannes-des-bois et sera également organisée par ces derniers.

Fête de Noël 15.12.2018

Mme de Matteo informe l'assemblée que la fête de Noël aura lieu le samedi 15 décembre 2018

Petit rappel

L'Amicale ainsi que la commission d'embellissement cherche continuellement des personnes pour leur porter un coup de main dans leur activité.

M. Vincent Quadri, Municipal excusé (en son absence, est représenté par M Stephan Comminot

ASP :

Dans le cadre des mesures d'économies de notre commune, Le prorata des ASP qui était de 35% passe à 25%, les 10% étant repris par la commune de Founex.

8. Election d'un membre suppléant du Conseil général auprès du Conseil intercommunal du Conseil régional (DISREN)

Nouvelle membre suppléante : Mme Christine Van Lancker

9. Election complémentaire d'un nouveau membre suppléant pour l'AJET

Nouveau membre suppléant : M. Patrick Scheffre

10. Election complémentaire d'un nouveau membre suppléant pour l'ASCOT

Nouvelle membre suppléante : Mme Alison Rollini

11. Préavis municipal n°02/2018 concernant la validation d'une ligne de crédit de CHF 2'000'000 pour couvrir les besoins du ménage courant.

La Municipalité estime qu'il n'est pas nécessaire de fournir des informations supplémentaires puisque cela a été bien expliqué dans le préavis et dans l'intervention sur Etat des Finances Communales.

La Présidente de la commission des finances, Mme V.Green, lit le rapport.

A l'unanimité, la commission des finances recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 12 novembre 2018

- Vu le préavis municipal n° 2/2018 concernant la validation d'une ligne de crédit de CHF 2'000'000 pour couvrir les besoins du ménage courant
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide** de valider l'emprunt de CHF 2'000'000.00 octroyé par la SUVA le 9 juillet 2018

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 2/2018 à la majorité avec 2 abstentions et 4 refus.

Mme la Présidente donne lecture de l'extrait de procès-verbal et passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 12 novembre 2018

- Vu le préavis municipal n° 2/2018 concernant la validation d'une ligne de crédit de CHF 2'000'000 pour couvrir les besoins du ménage courant
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide** de valider l'emprunt de CHF 2'000'000.00 octroyé par la SUVA le 9 juillet 2018.

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

12. Préavis municipal n°03/2018 relatif au prolongement du financement de la ligne de bus « U » pour l'horaire 2019 à hauteur de CHF 85'300.-

M. Roberto Dotta, Syndic, donne des compléments d'information concernant le préavis.

Dans le préavis, la Municipalité fait allusion au fait qu'elle attend encore des engagements par écrit des deux cantons pour la reprise de la ligne U en décembre 2019. Elle vient de recevoir en date du 9 novembre 2018 un courrier du Conseiller d'Etat genevois en charge du département des infrastructures, M. Dal Busco.

Le Syndic lit trois paragraphes de la lettre :

« Par ailleurs, comme indiqué lors de la séance du 4 octobre dernier, le Conseil d'Etat a proposé l'inscription du financement de la ligne U dans le Plan d'actions des transports collectifs 2020-2024 et dans le contrat de prestations entre l'Etat de Genève et les Transports publics genevois (TPG). Ces documents seront prochainement transmis pour traitement au Grand Conseil. La décision finale revient donc aux députés dans le cadre du vote de la loi de ratification du contrat de prestations. Par ailleurs, j'ai sollicité les Transports publics genevois (TPG), afin qu'ils intègrent la ligne U dans l'offre du Trafic régional voyageurs (TRV), à partir de la commande 2020-2021. Dans ce cadre, la répartition financière entre le canton de Genève et le canton de Vaud sera établie selon la pratique ayant cours sur la ligne 811 des Transports publics de la région nyonnaise (TPN) ou de la ligne Coppet-Lancy Pont-Rouge. »

Partant du principe que le Grand Conseil genevois adoptera les mesures en question et que les points mentionnés dans la lettre correspondent aux critères de la Direction générale de la mobilité et des routes à Lausanne, la ligne U devrait être reprise à l'intégralité par les cantons de Genève et de Vaud à partir de mi-décembre 2019.

M. Marc Demierre lit le rapport de la commission des finances.

A l'unanimité la commission des finances recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Mme A. Rollini propose un amendement sur ce préavis pour modifier le coût de financement de la ligne U. Au lieu des CHF 85'300.- énoncés dans le préavis pour 2019, elle propose CHF 17'060.- correspondant, d'après ses calculs, au prorata de 1km sur le sol vaudois. Pour appuyer ses dires, elle prend comme exemple la ligne TPG B à Genève que chaque commune genevoise subventionne à fond perdu en fonction du kilométrage parcouru sur son propre territoire communale.

M. R. Dotta explique que le montant de notre contribution se base sur une clé de répartition entre trois communes et le canton de Genève et que la longueur du tracé dans chaque commune ne représente qu'un élément du calcul. Le montant de CHF 85'300.- est inscrit dans la convention pour l'année 2019.

La Présidente refuse de donner suite à l'amendement proposé par Mme A. Rollini car celui-ci n'est pas fondé.

M. D. Vergani fait une comparaison entre la ligne de bus U et la ligne 813 (Chavannes des Bois – Coppet). Pour se rendre à Genève il est beaucoup plus rapide de prendre le train depuis la gare de Coppet (10 minutes de trajet) que de prendre le train à la gare de Versoix (environ 30 minutes). De plus certains travaillent ou étudient à Lausanne et non pas seulement à Genève et par conséquent, il faudrait renforcer la ligne 813 plutôt que payer pour la ligne U.

M. Vergani informe également la Municipalité que la commune de Coppet a refusé de lui attribuer la Vignette Parc+Rail étant donné que Chavannes-des-Bois est desservie par le bus 813, même si ce dernier n'est pas si fréquent. Le Syndic promet de se renseigner sur le sujet pour la prochaine séance et informe les membres que d'autres projets de bus nocturnes sont en cours pour renforcer la ligne 813.

Après plusieurs interventions, Mme la Présidente passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 12 novembre 2018

Vu	le préavis municipal n° 3/2018 relatif au prolongement du financement de la ligne de bus « U » pour l'horaire 2019 à hauteur de CHF 85'300.-
Ouï	le rapport de la Commission des finances
Attendu	que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
Décide	d'autoriser la Municipalité à prolonger le financement de la ligne de bus U pour l'horaire 2019 à hauteur de CHF 85'300.-

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 3/2018 à la majorité avec 9 abstentions et 2 refus.

Mme la Présidente donne lecture de l'extrait de procès-verbal et passe au vote.

Vu	le préavis municipal n° 3/2018 relatif au prolongement du financement de la ligne de bus « U » pour l'horaire 2019 à hauteur de CHF 85'300.-
Ouï	le rapport de la Commission des finances
Attendu	que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
Décide	d'autoriser la Municipalité à prolonger le financement de la ligne de bus U pour l'horaire 2019 à hauteur de CHF 85'300.-

L'extrait de procès-verbal est accepté à l'unanimité.

13. Préavis municipal n°04/2018 concernant l'arrêté d'imposition communal 2019

M. M. Volpi lit le rapport de la commission des finances.

La commission, à la majorité avec une abstention, recommande ainsi au Conseil général d'adopter un amendement au préavis 4/2018, à savoir d'accepter une augmentation du taux d'imposition communal de 5 points, de 63.0 à 68.0 au lieu de 75.0 proposé par la Municipalité. Concernant les autres impôts, la commission recommande de suivre le préavis 4/2018 tel que proposé par la Municipalité.

M. R. Beaud répond au Rapport de la commission des finances :

Dans son rapport, la commission souligne que la situation financière difficile décrite par la Municipalité dans son préavis était en partie prévisible et qu'elle avait mis en garde le Conseil général à ce sujet dans son rapport du 7 décembre 2016 s'agissant du plafond d'endettement. En fait, bien avant déjà, lors de la séance du 5 octobre 2015, le Conseil général a été informé par la Municipalité d'une refonte profonde de la fiscalité dans le canton de Vaud en 2017 qui impactera sur toutes les communes (y compris celles qui n'ont pas nécessairement des personnes morales, des grandes industries ou des établissements commerciaux) et surtout sur le risque concret d'augmentation du taux d'imposition communal pour compenser la perte de substance de l'impôt sur les bénéfices commerciaux via la péréquation intercommunale.

Dans le rapport majoritaire de la commission des finances du 7 décembre 2016 concernant la fixation du budget 2017, la commission note que les recettes extraordinaires (notamment impôt sur les gains immobiliers et droits de mutation) sont amenées à être fortement réduites sur les prochaines années en raison des limitations imposées par la LAT et que pour tendre rapidement à l'équilibre du budget, il est prioritaire de réduire les dépenses et de prévoir une augmentation d'impôt. La commission des finances ne peut pas spéculer aujourd'hui sur des recettes extraordinaires pour tenter de justifier une économie de 5 points d'impôt. Il faut souligner que la moitié des montants encaissés sur les revenus extraordinaires liés aux droits de mutation et autres taxes de raccordement est redistribué pour la péréquation et que sur les projets immobiliers en cours et/ou finalisés en 2019 et 2020 une grande partie des droits de mutation et de l'impôt sur les gains immobiliers liés à ces projets a déjà été encaissée durant l'exercice en cours, ce qui explique les montants relativement importants reçus à ce titre cette année.

Lors de sa séance du 23 octobre 2017, contrairement à ce que la commission rappelle dans son rapport du 8 novembre 2018, le Conseil général n'a pas décidé d'agir en 4 étapes, mais a uniquement accepté le préavis municipal 2/2017 avec l'amendement proposé par la commission des finances limitant la hausse du taux d'imposition communal à 4 points de 59.0 à 63.0. Pour rappel, tous les investissements communaux et les budgets annuels ont toujours fait l'objet de préavis municipaux et de décisions subséquentes du Conseil général. Pour ce qui est des 3 étapes restantes, correspondant à des souhaits exprimés dans le rapport majoritaire de la commission, elles ne peuvent en aucun cas être assimilées à une décision du Conseil général.

La situation actuelle des finances communales, la politique des petits pas préconisée par la commission des finances ne va pas permettre à la commune d'atteindre l'équilibre budgétaire avant longtemps. La commission pense qu'une augmentation de 5 points sera suffisante pour tendre à l'équilibre ces prochaines années, mais d'une part, une hausse de 5 points n'est pas suffisante en soi pour 2019, année transitoire difficile du fait de l'entrée en vigueur de la RIE III cantonale et, d'autre part, une hausse de 5 points seulement conduirait à un déficit budgétaire de l'ordre de CHF 800'000.- pour 2019 et ce après 3 années déjà déficitaires ; en revanche, avec une hausse de 12 points, l'excédent de charges serait ramené en 2019 à environ CHF 430'000.-.

En conclusion, la Municipalité tient à informer le Conseil général qu'elle a accédé à la demande de la commission d'obtenir copies des comptes 2018 au 30 septembre, ainsi qu'au projet de budget 2019 non finalisé. En outre, dans un but de transparence, elle a également communiqué à la commission copies de deux rapports d'un conseiller en finances publiques qu'elle a mandaté pour démontrer et confirmer le bien-fondé de sa démarche en vue de l'arrêté d'imposition communal 2019.

Après une longue et animée discussion, **la Présidente passe au vote sur l'amendement** proposé par la commission des finances, à savoir d'accepter une augmentation du taux d'imposition communal de 5 points, de 63.0 à 68.0 au lieu de 75.0 proposé par la Municipalité. La votation a lieu à bulletin secret à la demande de M. Volpi appuyé par plus d'un cinquième des membres.

Le Conseil général accepte l'amendement proposé par la commission des finances au préavis municipal n° 4/2018 à la majorité avec 45 oui, 15 non et 1 blanc.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 12 novembre 2018

- Vu le préavis municipal n° 4/2018 concernant l'Arrêté d'imposition communal 2019
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Vu l'amendement du taux d'imposition communal de cinq points d'impôts en plus par rapport à 2017 soit 68.0 au lieu des douze points d'impôts prévus dans ce préavis soit 75.0
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide** d'accepter le préavis 4/2018 avec l'amendement proposé par la commission des finances et accepté à la majorité par le conseil général

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 4/2018 à la majorité avec 3 refus et 3 abstentions.

Mme la Présidente donne lecture de l'extrait de procès-verbal et passe au vote.

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 12 novembre 2018

- Vu le préavis municipal n° 4/2018 concernant l'Arrêté d'imposition communal 2019
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Vu l'amendement du taux d'imposition communal de cinq points d'impôts en plus par rapport à 2017 soit 68.0 au lieu des douze points d'impôts prévus dans ce préavis soit 75.0
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide** D'accepter le préavis 4/2018 avec l'amendement proposé par la Commission des finances et accepté à la majorité par le conseil général

L'extrait de procès-verbal est accepté à l'unanimité.

14. Divers

Alain Berger remercie le Conseil général d'avoir suivi la commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 23h45.

L'Assemblée est cordialement invitée au verre de l'amitié.

Conseil général de Chavannes-des-Bois

La Présidente

Rita Alma



La Secrétaire

Amélia Elkhuzen Morgado

Proposition individuelle

A l'attention du Conseil général.

Madame la Présidente,

Nous, soussignés, tous deux anciens présidents de notre Conseil général, vous demandons d'initier la démarche visant à modifier la nature de notre législatif communal.

En effet, dans les prochains mois, le nombre d'habitants de notre Commune devrait atteindre le chiffre de 1000, ce qui, conformément à l'article 1a de la loi sur les communes (LC), justifie que nous passions, dès le début de la nouvelle législature au 1^{er} juillet 2021, à un Conseil communal. Nous nous alignerions ainsi sur l'ensemble des Communes de Terre Sainte qui ont déjà adopté un tel système depuis de nombreuses années.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à notre requête, et de la suite que vous voudrez bien lui donner.

Dans l'intervalle, nous vous adressons, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.



Claude Bürer



André Fiaux

Chaux-des-Bois, le 10 novembre 2018

A LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL GENERAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

Chavannes-des-Bois, le 10 novembre 2018

Motion concernant la résiliation du DISREN (association régionale Région de Nyon)

Madame la Présidente,

Par la présente, nous vous adressons une motion demandant à la municipalité de présenter un préavis sur la résiliation du DISREN d'ici au prochain Conseil général, le 10 décembre 2018.

Une motion est présentée ici, en accord avec l'art. 12 du règlement du Conseil général, qui stipule que le conseil délibère sur le projet de budget et les comptes.

L'objectif du préavis qui sera présenté par la Municipalité sera de permettre au Conseil général de décider de rester ou de quitter le DISREN, qui coûte à la commune environ 1 point d'impôt par année (CHF 60'000).

Dans la mesure où le retrait du DISREN demande un préavis de 24 mois pour la fin d'un exercice comptable, il est important à ce que la notification du retrait soit communiquée par la Municipalité avant le 31 décembre 2018.

Nous vous demandons ainsi, sur la base des arguments exposés, de soumettre cette motion au Conseil Général afin qu'il statue, puis de l'envoyer à la municipalité en y assortissant un délai particulier d'un mois, pour que le Conseil général puisse la traiter dans sa séance du 10 décembre 2018.



Moreno Volpi



Thierry Lachavanne



Alain Berger